

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00004
Numéro SIREN : 877 280 040
Nom ou dénomination : SC CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2023 sous le numéro de dépôt 1523

SC CONSEILS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 090 Euros
Siège social : 8 rue Capitaine Jude – 56000 VANNES
877 280 040 RCS VANNES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 30 janvier,

A 14 h 00

Les associés se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué, par lettre simple, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean Michel SAVARY préside la séance en qualité de Président

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que tous les associés sont présents.

En conséquence, le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ La copie des lettres de convocation adressée aux associés ;
- ✓ Les statuts de la Société ;
- ✓ Le rapport de gestion du Président ;
- ✓ le texte des projets de résolutions.

Puis il déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

my

AK

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première Résolution – Démission de la Directrice Générale

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Madame Aurélie CHENEVIER** de ses fonctions de directrice générale, à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Clôture de séance

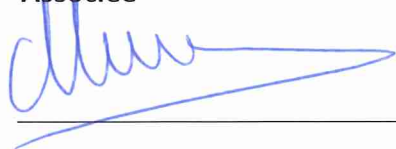
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour la société ACMR
Aurélie CHENEVIER



Aurélie CHENEVIER
Associée



Pour la société SC FINANCES
Jean Michel SAVARY
Président de séance



Jean-Michel SAVARY
Associé

